

ASSEMBLÉE NATIONALE12 décembre 2018

CRÉATION DE L'AFB-ONCFS - (N° 1482)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 144

présenté par

M. Saddier, M. Sermier, Mme Bonnivard, Mme Duby-Muller, M. Abad, Mme Bassire,
Mme Louwagie, M. Straumann, Mme Valentin, Mme Ramassamy, M. de la Verpillière, M. Minot,
M. Schellenberger et M. Teissier

ARTICLE 5

I. – À l'alinéa 1, après le mot :

« biodiversité »,

insérer les mots :

« et de la chasse ».

II. – En conséquence, procéder à la même insertion après les deux occurrences du même mot aux alinéas 2 et 3 et à la fin de l'alinéa 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans le cadre des débats en commission du développement durable, un amendement du Gouvernement a été adopté précisant que l'agence issue de la fusion de l'AFB et de l'Oncfs se dénommerait « Office français de la biodiversité ».

En ne faisant pas mention de la chasse dans le nom de la nouvelle agence, l'Oncfs est totalement occulté. Cela témoigne également d'un manque de considération du monde de la chasse.

Il convient donc d'ajouter le mot "chasse" dans la dénomination de la nouvelle agence.